

# « Action publique et numérisation des industries culturelles et médiatiques : enjeux de régulation dans les territoires »

*Appel aux articles pour le dossier thématique de la revue « Communication »  
(Université de Laval)*

## Argumentaire

Le présent appel prolonge les réflexions issues du colloque international « Action publique et numérisation des industries culturelles et médiatiques : enjeux de régulation dans les territoires », organisé par le Gresec (Université Grenoble Alpes) en avril 2025. Ce colloque, qui fait suite à une série de travaux et de collaborations menés au sein du laboratoire depuis une décennie (un workshop et deux séries de séminaires internationaux, un dossier thématique<sup>1</sup>) sur l'action publique face au développement des industries culturelles et médiatiques (ICM) a réuni des chercheuses et chercheurs issues de plusieurs régions du monde (Europe, Afrique, Amérique du nord et Amérique latine). Il a permis de faire dialoguer approches socio-économiques, communicationnelles, politiques et juridiques sur les mutations à l'œuvre dans la régulation des industries culturelles et médiatiques à l'ère numérique.

Après deux décennies de dérégulation et de financiarisation de l'économie numérique en Europe et en Amérique du Nord dans les années 1990 et 2000 (Smyrnaio, 2016), faisant suite à celles des télécommunications dans les années 1980 (Cabedoche, 2021), la puissance des acteurs oligopolistiques de l'internet sur des pans entiers des industries culturelles et médiatiques (Miège, 2017; Zuboff, 2022) n'a pas manqué de soulever critiques et oppositions, faisant progressivement émerger la question en tant que problème public au cours des années 2010. Mais alors que les géants du numérique (Gafam, Batx) jouent un rôle structurant dans l'économie mondiale des biens symboliques (Bouquillon et al., 2013 ; Miège, 2020 ; Magis, 2025) les institutions publiques – qu'elles soient locales, nationales ou supranationales – peinent à peser sur les règles du jeu. Pourtant, plusieurs solutions s'offrent aux acteurs publics pour contrer cette hégémonie dans le système médiatique ; outre la régulation, il est par exemple théoriquement possible de démanteler les entreprises monopolistiques ou de créer des alternatives publiques (Pickard, 2020). C'est pour le moment la voie de la co-régulation qui a été empruntée, en Europe comme aux États-Unis.

Les interrogations sur l'action publique<sup>2</sup>, ses acteurs, ses modalités, les interactions et les résultats qu'elle engendre sont cruciales dans un moment où la légitimité des institutions publiques est de plus en plus souvent remise en question au profit du libre jeu des acteurs privés, au premier rang desquels figurent les entreprises de la *big tech*. Elles le sont d'autant plus que les acteurs de la puissance publique, aux intérêts parfois divergents en fonction des pays et qui réagissent avec retard aux conséquences des évolutions technologiques, nourrissent des sentiments ambivalents envers ces acteurs privés devenus incontournables, sentiments qui se soldent souvent par des concessions au profit de ces derniers. (Thuillas et Wiart, 2023, p. 121-143)

---

<sup>1</sup> Voir Cabedoche, B., Cartellier, D. et Holubowicz, M. (2021). Action publique et « diversité culturelle » : perspectives internationales. *Les Enjeux de l'information et de la communication*, (22/2), <https://shs.cairn.info/revue-les-enjeux-de-l-information-et-de-la-communication-2021-2?lang=fr>.

<sup>2</sup> Contrairement à la notion de politique publique qui « met traditionnellement l'accent sur l'ensemble des acteurs et des processus prenant part à la définition et à la mise en œuvre des programmes d'action gouvernementale » et qui sous-entend une rationalité de la décision publique et de la centralité de l'État, celle de l'action publique « [souligne] la pluralité des acteurs, la complexité des processus de coordination, et la variété des échelles de mise en œuvre. » (Domingo, 2014) Comme le rappelle le politologue Patrick Hassenteufel, les nouvelles approches en science politique insistent sur la nécessité de percevoir et donc d'analyser l'action publique comme collectivement construite par une multiplicité d'acteurs en interaction dans un contexte donné. (Hassenteufel, 2024)

Lorsque les fractures sociales se reflètent désormais sur les réseaux sociaux qui les présentent comme dans un miroir déformant et grossissant, lorsque les régimes autoritaires tantôt s'en saisissent pour armer leur propagande, tantôt arguent de leur nécessaire régulation pour justifier la censure des oppositions, il convient d'interroger les rapports de pouvoir entre industries culturelles et médiatiques, géants du numérique et acteurs publics, qui contribuent nécessairement à fixer les contours de l'espace public numérique et des imaginaires socio-culturels. A cet égard, entre tentations hégémoniques des géants du web et affrontement mondialisé des groupes de communication, entre politiques de souveraineté numérique et volontés politiques de promotion de la diversité sous toutes ses formes, les acteurs publics et industriels occupent des places et développent des stratégies complexes d'ajustement mutuel, parfois ambivalentes, qu'il s'agit de mettre au jour.

En poursuivant ces réflexions, l'objectif principal de cet appel est d'analyser les reconfigurations des modalités de régulation et d'accompagnement des télécommunications, des médias et d'internet dans un contexte de numérisation accélérée. En effet, si les plateformes redessinent les circuits de production, de diffusion et de consommation des contenus, elles posent aussi des défis inédits aux régulateurs, aux industries et aux publics. Comment, alors, garantir la diversité culturelle et l'accès équitable aux contenus culturels et informationnels à l'ère du numérique ? Quels dispositifs de régulation mettre en place face à des plateformes transnationales en position de force et fonctionnant de façon opaque ? Quelles responsabilités pour les États, les acteurs privés et la société civile dans le devenir de ces dispositifs ?

L'appel entend approfondir ces réflexions autour de trois grands axes thématiques, en prenant acte de la complexité croissante des environnements numériques et de la diversité des régimes d'action publique selon les contextes géopolitiques. Nous invitons donc les auteur·ices à nous soumettre des propositions d'articles s'inscrivant dans l'un au moins des axes suivants.

### **Axe 1 : Qui régule qui ? Enjeux de pouvoir entre autorités publiques, industries culturelles ou médiatiques et géants du numérique**

Depuis le début des années 2020, plusieurs textes majeurs, tels que le RGPD, le Digital Services Act et le Digital Markets Act, ont marqué un tournant dans la régulation publique des contenus et services numériques en Europe. Ces initiatives visent à encadrer les effets du capitalisme de plateforme (Srnicek, 2018) et à renforcer la responsabilité des acteurs privés. Elles s'accompagnent de l'émergence de régulateurs dotés de missions élargies, comme l'Arcom en France, chargée depuis 2022 de superviser les services en ligne, de garantir le pluralisme et de promouvoir la création. Face à ces tentatives, des entreprises comme Google, Meta, Amazon, ByteDance ou X Corp disposent néanmoins d'un pouvoir économique colossal et de ressources stratégiques (données, algorithmes, influence politique), qui compliquent toute régulation. Leurs stratégies varient alors entre coopérations apparentes, lobbying, communication institutionnelle et pressions sur les acteurs publics et privés (médias, universités, autorités de régulation). Parmi ces derniers se trouvent les acteurs des industries culturelles et médiatiques (éditeurs de presse en ligne, filière musicale, producteurs audiovisuels, etc.), qui doivent eux aussi s'adapter à la fois à des régulations de plus en plus complexes et aux restructurations de leurs filières respectives dues à la centralité des plateformes (Bullich & Schmitt, 2019 ; Thuillas & Wiart, 2023).

Ce mouvement, observable sur divers territoires et à différentes échelles (George, 2019; Ithurbide et al., 2018; Ngonu, 2021), appelle à interroger les dispositifs mis en place par les autorités nationales ou transnationales face aux géants du numérique, et symétriquement les stratégies protéiformes de ces derniers pour contourner la régulation ou contribuer à la définir, ou encore les tactiques des acteurs des ICM, y compris les plus modestes, locaux ou émergents, dans cet environnement instable.

Les contributions pourront aborder, entre autres, les thématiques suivantes : les dispositifs réglementaires nationaux ou supranationaux (DSA, DMA, droits voisins, etc.) et leurs effets différenciés selon les territoires ; les valeurs symboliques ou culturelles fondant l'action légale de régulation (pluralisme, exception culturelle, souveraineté) ; les tensions entre régulations sectorielles (filières culturelles) et logiques transversales (données, fiscalité, concurrence) ou encore les capacités d'action différenciées des petits et moyens acteurs face aux injonctions réglementaires.

## **Axe 2 : Discours en circulation : conflits, modérations et résistances dans les territoires**

Avec le développement du web puis des réseaux socio-numériques (RSN), les plateformes sont devenues des espaces centraux de production, de diffusion et d'encadrement des discours. Ces contenus, qu'ils relèvent d'enjeux politiques, sociaux ou culturels circulent, y compris au-delà des frontières, au sein de communautés affinitaires façonnées par les logiques algorithmiques (personnalisation de l'information, segmentation des audiences, etc.) répondant à une rationalité néolibérale de mise en concurrence pour la visibilité et la reconnaissance des identités socioculturelles (Bourdaloie & Bénistant, 2024). D'abord porteur d'un idéal démocratique, l'internet s'est transformé, au fil des années 2010, en un espace marqué par la polarisation, la confrontation idéologique et la montée des discours haineux ou réactionnaires (Tucker et al., 2018, Monnier et al., 2021; Ross Arguedas et al., 2022).

Dans ce contexte, les enjeux de régulation de la parole en ligne deviennent cruciaux (Badouard, 2020). Ils mettent en tension la liberté d'expression, les normes juridiques territorialisées et les pratiques globalisées des plateformes et de leurs utilisateur·ices. Les modalités de modération, les critères d'invisibilisation, ainsi que les biais culturels ou politiques qu'ils impliquent, appellent une vigilance critique accrue. Là encore, "l'action publique" doit être comprise de manière extensive, c'est-à-dire dépassant les seules institutions et la délégation de responsabilité aux acteurs privés, pour donner toute sa place à la société civile (Badouard & Bellon, 2025).

Cet axe invite à interroger les dispositifs de régulation des discours en ligne à l'échelle internationale, en prenant en compte les visions situées de la liberté d'expression, les transferts de responsabilité entre acteurs publics et privés, et les réponses face aux stratégies de manipulation informationnelle (propagande, désinformation, ingérences). Les contributions pourront analyser les tensions entre globalisation des discours et régulation territorialisée, ainsi que les effets des dispositifs mis en oeuvre par les pouvoirs publics sur la diversité des représentations, l'évolution du pluralisme de l'information ou la découvrabilité des contenus à l'ère des algorithmes ; les critères, outils et biais de la modération algorithmique des contenus sur les plateformes ; les modalités de hiérarchisation, d'exclusion ou au contraire de visibilité des discours minoritaires ou dissidents ; la lutte contre les processus d'industrialisation du biais dans les systèmes de recommandation ou encore les rôles joués par les citoyens, associations, journalistes ou chercheurs dans les dynamiques de co-régulation des discours circulants.

## **Axe 3 : Usages politiques des dispositifs numériques et souverainetés informationnelles**

Ce dernier axe se concentre sur les usages politiques des environnements numériques, en particulier dans les régimes autoritaires ou dans les démocraties en voie d'illibéralisation. Il s'agit de mettre au jour la manière dont les États – seuls ou en lien avec des acteurs industriels – mobilisent les infrastructures numériques pour produire, orienter ou censurer l'information (Lyubareva & Nocetti, 2024). Devant le risque d'être marginalisés par la domination des grandes plateformes, les États nationaux redéployent en effet leur pouvoir à travers des politiques numériques à visée souverainiste. Face à un monde perçu comme instable, certains régimes, notamment en Europe centrale, en Russie, en Asie, en Afrique ou au Moyen-Orient, utilisent les dispositifs numériques pour contrôler l'information, encadrer les médias, voire instrumentaliser les plateformes à des fins de propagande ou de surveillance (Guaaybess, 2023 ; Kiriya, 2021, De Marie Heungoup & Theophilus, 2019 ; Atchoua et al., 2020). Ces stratégies, qui exploitent la porosité des frontières

informationnelles, s'accompagnent parfois d'un cadrage répressif de la régulation elle-même, sous couvert de défense de l'ordre public ou de la souveraineté culturelle. Dans ce contexte, les dispositifs censés protéger le pluralisme ou la diversité peuvent devenir des instruments de censure (Holubowicz, 2021).

Cet axe propose d'explorer les usages politiques des dispositifs numériques par les États, démocratiques ou autoritaires, en interrogeant les frontières entre régulation, contrôle et répression. Il s'agira aussi d'analyser les conditions institutionnelles nécessaires à une régulation réellement indépendante, garante de l'intérêt général et des libertés fondamentales. Les contributions pourront alors aborder l'instrumentalisation des dispositifs numériques par les gouvernements pour encadrer ou orienter le débat public ; les politiques de contrôle de l'information, notamment dans les régimes autoritaires ou illibéraux ; l'articulation entre dispositifs de surveillance, auto-censure et mobilisation citoyenne ; les logiques de dénonciation, de traçabilité sociale ou de réputation numérique comme formes de répression ; les stratégies d'influence informationnelle à l'échelle transnationale (bots, désinformation, propagande) ou encore les résistances et mobilisations informationnelles face à ces formes de contrôle (contre-discours, lancement d'alerte, leaks et dispositifs alternatifs).

## Soumission d'une proposition d'article

Les propositions d'articles, rédigées exclusivement en français, doivent compter entre 1 200 et 1 500 mots (bibliographie non comprise). Elles présenteront le titre, la problématique, la méthodologie, incluant la base empirique utilisée, et les principaux résultats. Ces propositions s'inscriront en priorité dans les approches multidimensionnelles (Bouquillion, Miège, Moeglin, 2013 ; Miège, 2020) en sciences de l'information et de la communication, mais d'autres approches pertinentes par rapport aux sujets abordés (ex. : approche juridique) pourront être utilisées.

La proposition doit être anonyme. L'auteur indiquera ses nom, institution d'appartenance et coordonnées directement dans le courriel.

Merci d'envoyer vos propositions par courrier électronique aux deux coordinateur·ices :

- Maria Holubowicz: [maria.holubowicz@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:maria.holubowicz@univ-grenoble-alpes.fr)

- Emmanuel Marty: [emmanuel.marty@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:emmanuel.marty@univ-grenoble-alpes.fr)

Prière de placer en copie la Revue ([revue.communication@com.ulaval.ca](mailto:revue.communication@com.ulaval.ca)).

La réception de chaque proposition donnera lieu à un accusé de réception par courriel.

## Calendrier

**8 septembre 2025** : Appel aux contributions

**9 novembre 2025** : Date limite d'envoi des propositions d'articles. Les propositions seront évaluées par le comité scientifique en regard de leur pertinence pour le dossier thématique et de leur qualité scientifique

**30 novembre 2025** : Notification d'acceptation ou de refus des propositions

**1<sup>er</sup> mars 2026** : Les auteurs acceptés envoient leurs articles complets directement à la revue *Communication* : [revue.communication@com.ulaval.ca](mailto:revue.communication@com.ulaval.ca).

La longueur de l'article final, si la proposition est retenue, sera de 40 000 à 60 000 signes, espaces non comprises (ceci inclut les notes mais exclut la bibliographie). Prière d'appliquer les consignes rédactionnelles de la revue <http://journals.openedition.org/communication/6159>.

Chaque article sera évalué en double aveugle par un comité de lecture indépendant. Le comité de coordination en consultation avec l'équipe éditoriale de la revue *Communication* décidera, à la lumière des évaluations, de l'acceptation en l'état, de la demande de modifications ou du rejet

**17 mai 2026** : Retour aux auteurs sur l'article

**26 juillet 2026** : Remise de la nouvelle version de l'article directement à la revue *Communication* : revue.communication@com.ulaval.ca. Le comité de coordination vérifiera si les modifications apportées répondent aux recommandations du comité de lecture indépendant

**27 septembre 2026** : Retour aux auteurs sur la nouvelle version

**Octobre 2026** : Révision linguistique et retour aux auteurs pour validation et autorisation à publier

**Novembre 2026** : Publication

## Comité scientifique

Romain Badouard (CARISM, Université Paris-Panthéon-Assas), Tourya Gaaaybess (CREM, Université de Lorraine), Ilya Kiriya (GRESEC, Université Grenoble Alpes), Georges Madiba (LaCoCom, Université de Douala, Cameroun), Bernard Miège (GRESEC, Université Grenoble Alpes), Juan Carlos Miguel de Bustos (ADI, Universidad del País Vasco), Simon Ngonu (LCF, Université de la Réunion), Lucien Perticoz (GRESEC, Université Grenoble Alpes), Louis Wiart (ReSIC, Université Libre de Bruxelles)

## Références citées

ATCHOUA Julien, BOGUI, Jean-Jacques et DIALLO Saiku (dir.) (2020), *Technologies numériques et sociétés africaines : enjeux de développement*, vol. 1, ISTE Éditions/Wiley.

BADOUARD Romain (2020), *Les nouvelles lois du web. Modération et censure*, Paris, Seuil, coll. « La république des idées ».

BADOUARD Romain et BELLON Anne (2025), "Introduction to the special issue on content moderation on digital platforms", *Internet Policy Review*, 14(1), URL : <https://doi.org/10.14763/2025.1.2005>.

BOUQUILLION Philippe, MIÈGE Bernard et MOEGLIN Pierre (2013) *L'industrialisation de biens symboliques. Les industries créatives en regard des industries culturelles*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

BOURDELOIE Hélène et BENISTANT Alix (2024), « Influence et rapports de minoration » *Communication*, 41(1). URL : <https://doi.org/10.4000/12713>.

BULLICH Vincent et SCHMITT Laurie (2019) « Les industries culturelles à la conquête des plateformes ? » *Tic & société*, 13(1-2), p. 1-12.

CABEDOUCHE Bertrand (2021), Introduction du dossier 2021 « Action publique et "diversité culturelle" : perspectives internationales », dans CABEDOUCHE Bertrand, CARTELLIER Dominique et HOLUBOWICZ Maria, *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 22/2, p. 5-11, URL : <https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/2021/dossier/00-introduction-du-dossier-2021-action-publique-et-diversite-culturelle-perspectives-internationales/>.

DE MARIE HEUNGOUP Hans et THEOPHILIUS Tanda (2019), *Réseaux sociaux numériques et processus démocratiques en Afrique Centrale : entre systèmes hégémoniques et nouveaux régimes de dissidence*, Egmont Paper 108, September 2019.

DOMINGO Bruno (2014), « Action publique », dans KADA Nicolas et MATHIEU Martial (dir.) *Dictionnaire d'administration publique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, p. 23-24.

- GEORGE Éric (2019), *Numérisation de la société et enjeux sociopolitiques 1 : numérique, communication et culture*, vol. 1, ISTE Group.
- GUAAYBESS Tourya (2023), "Media Policy in the MENA: The Political Impact of Media Confluence" dans KHALIL Joe F., KHIABANY Gholam, GUAAYBESS Tourya et BILGE Yesil, *The Handbook of Media and Culture in the Middle East*, Wiley, p. 93-106.
- HASSENTEUFEL Patrick (2011), « L'action publique comme construction collective d'acteurs en interaction », *Sociologie politique : action publique*, chap. 5, Paris, Armand Collin, p. 115-156.
- HOLUBOWICZ Maria (2021) « Des médias publics aux médias nationaux. Le pluralisme des médias publics polonais en proie à des intérêts politiques », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, n°22/2, 2021, p. 61 - 70, consulté le mardi 24 juin 2025, [en ligne] URL : <https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/2021/dossier/06-des-medias-publics-aux-medias-nationaux-le-pluralisme-des-medias-publics-polonais-en-proie-a-des-interets-politiques/>.
- ITHURBIDE Christine et RIVRON Vassili (2018), « Industries culturelles et plateformes numériques dans les Suds : des reconfigurations sociales et spatiales en question », *Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux*, 71(277), p. 5-36.
- KIRIYA Ilya, (2021), « From "Troll Factories" to "Littering the Information Space": Control Strategies Over the Russian Internet ». *Media and Communication*, 9(4), p. 16-26. DOI: <https://doi.org/10.17645/mac.v9i4.4177>.
- LYUBAREVA Inna et NOCETTI Julien (2024), « La diplomatie numérique. Évolution des stratégies diplomatiques et d'influence à l'ère (du) numérique », *Réseaux*, 245(3), p. 11-35. URL : <https://doi.org/10.3917/res.245.0011>.
- MIEGE Bernard (2017). *Les industries culturelles et créatives face à l'ordre de l'information et de la communication*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- MIEGE Bernard (2020), *La numérisation en cours de la société. Points de repères et enjeux*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- MONNIER Angeliki, SEOANE Annabelle, HUBÉ Nicolas et LEROUX Pierre (2021), « Discours de haine dans les réseaux socionumériques », *Mots. Les langages du politique*, 125, p. 9-14.
- NGONO Simon (dir.) (2021). *L'économie des médias et le numérique en Afrique*. Presses universitaires indianocéaniques.
- ROSS ARGUEDAS Amy, ROBERTSON Craig T., FLETCHER Richard and NIELSEN Rasmus K. (2022), *Echo chambers, filter bubbles, and polarisation: a literature review*, Reuters Institute for the Study of Journalism/University of Oxford, The Royal Society.
- SMYRNAIOS Nikos (2016), « L'effet Gafam : stratégies et logiques de l'oligopole de l'internet », *Communication & langages*, 188(2), 61-83. URL : <https://doi.org/10.3917/comla.188.0061>.
- SRNICEK Nick (2018), *Capitalisme de plateforme, L'hégémonie de l'économie numérique*, Montréal, Lux, coll. « Futur Proche ».
- THUILLAS Olivier et WIART Louis (2023), *Les plateformes à la conquête des industries culturelles*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, URL : <https://doi.org/10.3917/pug.thuil.2023.01>.
- TUCKER Joshua A., GUESS Andrew, BARBERA Pablo, VACCARI Cristian, SIEGEL Alexandra, SANOVICH Sergey, ... & NYHAN Brendan (2018), "Social media, political polarization, and political disinformation: A review of the scientific literature", SSRN Electronic Journal, March 19, 2018.
- ZUBOFF Shoshana (2022), *L'âge du capitalisme de surveillance : le combat pour un avenir humain face aux nouvelles frontières du pouvoir*, Veules-les-Roses, Éditions Zulma pour la traduction française.